

N°68 janvier 2019

EDITO

Le Ministère lance le 25 janvier 2019 une campagne média "pour valoriser la transformation du lycée professionnel auprès des collégiens et lycéens, de leurs familles et de la communauté éducative » avec un clip, intitulé "Nouveau lycée pro : une nouvelle voie vers l'excellence" qui laisse rêveur sur les effectifs, les moyens technologiques et les bâtiments nombre de collègues... Pendant ce temps-là, les collègues sur le terrain découvrent l'autre face de ce langage de valorisation...

Les DGH arrivent dans les établissements, montrant les premiers effets de cette réforme que nous dénonçons depuis le début ! La publication des nouveaux programmes est prévue début avril. Encore du mépris pour notre travail, nous allons devoir travailler dans l'urgence, encore une fois !

Tout comme celui avec lequel est traitée l'ensemble de la Fonction publique : depuis 2010 les enseignants ont subi une perte de pouvoir d'achat et le gouvernement a indiqué que le point d'indice resterait gelé pour le moment, mais préfère imposer une deuxième heure supplémentaire.

**Ne laissons pas dégrader encore nos conditions de travail !
Agissons dans les Conseils d'administration pour refuser ces
dotations horaires insuffisantes pour faire réussir nos élèves !**

Cécile CHÉNÉ
secrétaire académique

Adhésion au SNUEP-FSU

Trois possibilités :
par carte bancaire, par prélèvement
automatique ou par chèque sur
www.nantes.snuep.fr



SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
<http://nantes.snuep.fr>



> Edito	01
> Elections professionnelles :	
les résultats	02-03
> CAPA	04
> CTA	05
> Retraité-es	06
> Formation syndicale	06
> Pétitions	07
> Affiche stage	08

Le SNUEP-FSU Nantes progresse et devient le 3^{ème} syndicat des PLP sur l'académie

Les élections professionnelles se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018. Pour la troisième fois, le vote était électronique. Pendant 2 jours, le serveur a dysfonctionné et le ministère a même décidé de le bloquer pour permettre de résoudre les différents bugs. Malgré ces dysfonctionnements, la participation a augmenté par rapport à 2014, mais elle n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2008 (date des dernières élections papier). Les PLP ont montré leur attachement au paritarisme malgré les attaques du ministère. Dans notre académie, il y avait 2 418 inscrit.es (+ 67)*, la participation était de 56.8 % (+0.8 points ; + 58 votant.es)*. 10 sièges de titulaires étaient à pourvoir (4 Hors Classes et 6 Classes Normales) et 10 suppléant.es. Tous les résultats, depuis la première participation aux élections du SNUEP-FSU en 2002, sont dans le tableau ci-contre.

*Comparaison avec 2014

Représentation des PLP dans l'académie de Nantes

La représentation des PLP dans l'académie de Nantes a été modifiée : le SNETAA-FO reste à la première place mais perd 1 siège ; la CGT deuxième avec 3 sièges (=) ; le SNUEP-FSU devient troisième et gagne 1 siège et le SGEN passe en quatrième position mais garde ses 2 sièges. L'UNSA et SUD restent respectivement cinquième et sixième sans siège.

Les objectifs du SNUEP-FSU sont atteints : obtenir 2 sièges et devenir troisième de l'académie.

Les élu.es pour le SNUEP-FSU sont Sylvianne Ruffin (titulaire HC) ; Cécile Chéné (titulaire CN) ; Frédéric Wyckhuyse (suppléant HC) et Serge Bertrand (suppléant CN).

Analyse de ces résultats

45 PLP se sont exprimés en plus cette année. Le SNUEP avec 42 voix en plus (+22.7 %) obtient la plus grande progression et le SGEN avec 24 voix en moins (-9.7 %) connaît la plus grande régression. En pourcentage, le SNUEP 17.1% (+2.7 points de pourcentage) et la CGT 26.1% (+1.8) progressent. Le SNETAA 31.5% (-0.7) ; SUD 3.5% (-0.7) ; UNSA 5% (-0.8) et le SGEN 16.8% (-2.4) régressent. Le message envoyé aux organisations syndicales par les PLP est évident : un positionnement clair et net contre la réforme de la voie pro était attendu.



Le SNUEP continue sa progression depuis 2002. La CGT retrouve son niveau traditionnel autour de 26 % des voix. Le SNETAA est toujours sur la même courbe descendante (voir graphique ci-contre).

Le SGEN subit sa deuxième chute depuis 2011 : en 2014 perte d'un siège, en 2018 passage en quatrième position. SUD fait son plus mauvais score depuis 2002. L'UNSA reste sans tendance établie.

Que pouvons-nous espérer pour 2022 ?

Les prochaines élections, si le gouvernement ne supprime pas les CAP, se dérouleront en 2022. Notre objectif est de continuer à progresser.

Passer les 20 % est un objectif raisonnable, l'obtention du troisième siège dépendra de notre activité/travail auprès des PLP et des résultats des autres organisations syndicales :

- Erosion du SNETAA au même rythme ? Accélération de l'érosion ?
- L'évolution du SGEN, vont-ils retrouver la confiance des PLP ? Ou continuer sur la même pente ?
- Les résultats de SUD et l'UNSA qui peuvent obtenir 2 à 3 points de plus d'une élection à l'autre.

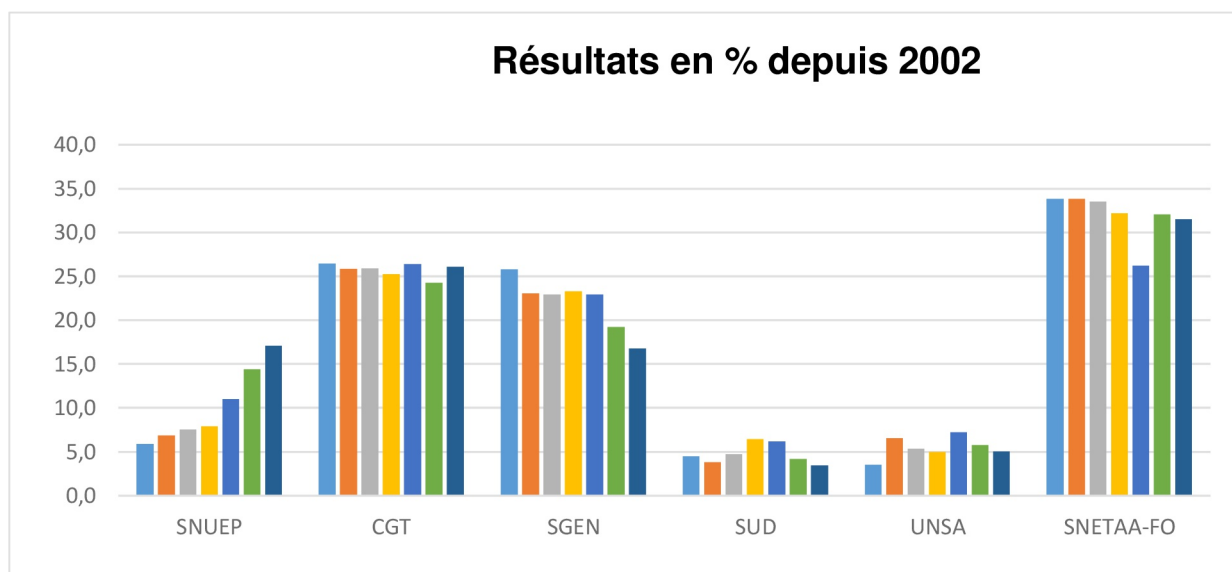
Évidemment, le SNUEP doit continuer à progresser sans compter sur les autres.

Le SNUEP-FSU vous remercie pour vos votes

Résultats depuis 2002

	2002		2005		2007		2008		2011		2014		2018	
Inscrits	2572	%	2698	%	2690	%	2534	%	2345	%	2351	%	2418	%
Votants	1741	67,7	1700	63,0	1850	68,8	1698	67,0	1141	48,7	1316	56,0	1374	56,8
Exprimés	1641	94,3	1642	96,6	1814	98,1	1632	96,1	1117	97,9	1284	97,6	1329	96,7
SNUEP	97	5,9	113	6,9	137	7,6	129	7,9	123	11,0	185	14,4	227	17,1
CGT	434	26,4	424	25,8	470	25,9	412	25,2	295	26,4	312	24,3	347	26,1
SGEN	423	25,8	379	23,1	416	22,9	380	23,3	256	22,9	247	19,2	223	16,8
SUD	74	4,5	63	3,8	86	4,7	105	6,4	69	6,2	54	4,2	46	3,5
UNSA	58	3,5	108	6,6	97	5,3	81	5,0	81	7,3	74	5,8	67	5,0
SNETAA-FO	555	33,8	555	33,8	608	33,5	525	32,2	293	26,2	412	32,1	419	31,5

Résultats en % depuis 2002



Commission de réforme

La commission de réforme (CR) est une instance médicale consultative paritaire. Elle permet de donner des avis à votre employeur lui permettant de prendre des décisions relatives à votre situation administrative. Il existe une commission de réforme pour les PLP par département. Suite aux élections, le SNUEP-FSU siègera dans deux commissions de réforme.

Serge BERTRAND siègera pour le département de la Sarthe et Frédéric WYCKHUYSE siègera pour le département du Maine et Loire.

Non titulaires

Commission Consultative Paritaire des non titulaires enseignants

Pour l'élection à la CCP des non titulaires, l'union SNES-SNEP-SNUIPP-SNUEP est arrivée en tête et a obtenu 2 sièges. Sylvain FERNANDES siègera pour le SNUEP-FSU. Delphine LEMOINE continuera à suivre le dossier pour le SNUEP-FSU académique.

Vous pouvez la joindre au **06 04 05 49 99** ou par mail nontitulairesnantes@sneup.fr

Requête en révision de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière du 17 janvier

Pour la première CAPA de révision de l'appréciation finale du RDV de carrière. Très peu de collègues ont fait une demande de révision, un seul a maintenu sa demande jusqu'à la CAPA. La démarche est indiquée ci-dessous.

Dans le tableau ci-dessous, le bilan global des appréciations.

	Effectif	Excellent	Très satisfaisant	satisfaisant	A consolider
6 ^{ème}	55	4	20	22	7
8 ^{ème}	94	19	43	13	11
9 ^{ème}	88	10	43	30	4

11 collègues n'ont pas d'avis pour différents motifs : congé longue maladie, congé maladie ordinaire, refus d'entretien, etc.

L'avis du 6^{ème} ou du 8^{ème} permet le passage à l'échelon supérieur en gagnant 1 an. L'avis du 9^{ème} sert pour le passage à la hors classe. Actuellement, il n'est pas prévu de nouveau rendez-vous pour les collègues qui ont l'avis « A consolider » ou « Satisfaisant ». Comment ces collègues peuvent espérer un avancement dans ces conditions ? Le ministère doit proposer une solution.

Que faire après le rendez-vous de carrière ?

L'enseignant·e est informé·e avant la fin de l'année scolaire des appréciations des évaluateurs·trices via l'interface SIAE.

L'appréciation finale et l'avis du/de la recteur·trice, formulés à partir des avis littéraux de l'inspecteur·trice et du chef·fe d'établissement, sont transmis à la rentrée suivante.

Le droit de porter désormais un recours sur l'ensemble de l'appréciation formulée par les évaluateurs·trices constitue une avancée indéniable pour la profession, qui n'avait jusqu'à présent que la possibilité de contester la note administrative.

Suite à la publication des avis de l'IEN ou l'IPR et du/de la chef·fe d'établissement, l'agent·e a 3 semaines pour faire part de ses commentaires via l'interface SIAE.

Au moment de l'appréciation finale portée par le/la recteur·trice, le délai est de 30 jours francs pour faire un recours gracieux. Le SNUEP-FSU conseille de transmettre votre recours par voie hiérarchique et éventuellement de le doubler par voie directe en adressant votre courrier au recteur·trice.

Sans réponse sous 30 jours, il s'agit d'un refus. Le ou la collègue dispose alors de 30 jours pour

saisir la CAPA compétente (PLP ou CPE) pour que la demande de révision puisse être étudiée en CAPA, avec les élu·es du personnel.

Le courrier adressé pour la requête en révision doit contenir des éléments sur la manière d'enseigner et de servir permettant d'apporter un éclairage sur la demande. Ce courrier est donc personnel et unique, une lettre type ne peut suffire à appuyer cette demande.

En ce qui concerne l'avis pour la hors classe, il doit porter sur l'ensemble de la carrière. C'est donc l'ensemble de la carrière qui peut fournir des arguments pour une demande de révision.

Les commissaires paritaires académiques du SNUEP-FSU sont aux côtés des collègues pour porter leur appel individuel en CAP, les informer et défendre leurs droits. Pour cela, il est primordial de porter à leur connaissance tous les éléments nécessaires. Pour la révision de l'évaluation, il faut donc fournir aux élu·es une copie du courrier adressé au recteur·trice ainsi que toutes pièces qui pourraient être utiles. Sans cela, les commissaires paritaires ne seront pas en capacité de vous défendre aussi efficacement.

Préparation de la rentrée 2019

Premier CTA suite aux élections professionnelles de 2018, donc de nouvelles délégations syndicales, le recteur a commencé par installer la nouvelle instance en lisant les noms des membres titulaires et suppléants des quatre organisations syndicales qui siègent (pour rappel des sièges de titulaires : 5 pour la FSU, 2 pour FO, 2 pour l'Unsa et 1 pour le Sgen). Les suppléants peuvent assister au CTA, donc les présentes étaient plus de 10 : 8 pour la FSU (7 femmes et 1 homme), 2 pour FO (1 homme et 1 femme), 3 pour l'Unsa (3 femmes) et 2 pour le Sgen (1 homme et 1 femme), ce qui donnait au total 12 femmes et 3 hommes ! Ce n'était pas du tout les mêmes proportions dans la délégation du rectorat....

Répartition des emplois enseignants dans le premier et second degré.

Pour le second degré, le recteur a annoncé 38 créations en collège pour 1372 élèves en plus et une baisse de 34 postes en lycées (Général, Technologique et Professionnel) malgré une hausse de 120 élèves, ce qui fait une différence de +4 postes dans l'académie. **La FSU est intervenue pour demander au recteur comment il expliquait la différence entre ces chiffres et les annonces faites par le ministère de 2750 retraites de poste au niveau national...** Les postes supplémentaires en collège ne permettant pas de couvrir les besoins liés aux hausses d'effectif et les pertes de poste en lycée, nous ont amenées à nous inquiéter des conditions de travail des collègues qui vont être très impactées. **Les réformes des lycées (GT et Professionnel) sont bien un moyen de supprimer les postes !**

Nous avons aussi demandé quel volume d'heures postes vont être converties en HSA au sein de l'académie et nos inquiétudes sur les mesures de cartes scolaires qui vont en découler. Le recteur a rappelé que cette répartition incombait aux DASEN, qui faisaient la répartition entre les établissements des postes qui leur a alloué, puis aux chefs d'établissements de faire avec ce que leur attribuait le DASEN. Et c'est à ce stade seulement que les mesures de cartes scolaires seront prises. **Le SNUEP-FSU a demandé à obtenir des chiffres distinguant LP et LGT,** réponse du recteur : cette distinction se fait au niveau des DSDEN.

La FSU est intervenue sur la prise en compte des élèves Ulys, en s'appuyant sur d'autres académies et pour permettre une intégration réussie dans les classes. Le SG précise qu'il peut y avoir au cas par cas des prises en compte supplémentaires.

Réforme de la voie professionnelle

Le SNUEP-FSU a demandé comment le rectorat comptait gérer les conséquences de la réforme de la voie

professionnelle sur les postes et éventuellement réfléchir à un plan social pour les disciplines les plus affectées. Pas de réponse

Carte des formations

Sur la carte des formations qui nous était présentée pour info, **le SNUEP -FSU a dénoncé la politique régionale du tout-apprentissage avec 156 ouvertures en apprentissage contre 15 seulement en voie scolaire !!!**

Cette carte de formation est misérable au regard des besoins des élèves du territoire. De plus, la transformation d'une 1/2 section de 1^{ère} bac pro GA en 1/2 section de 1^{ère} bac pro ARCU avec pour effet une seconde mixée de 2 familles de métiers différentes va créer de nouvelles difficultés aux collègues. Avec cette réforme, il faut déjà rechercher les compétences communes au sein d'une famille et les collègues de la Ferté Bernard devront trouver les compétences communes à 2 familles de métier !! Cela ne semble pas inquiéter le rectorat... Le Délégué à la formation professionnelle estime qu'il y a de nombreux points communs entre ces deux familles et que pour l'enseignement général ce n'est pas un problème ! Nous sommes habitués depuis longtemps à avoir 2 métiers dans une même classe !! Nous avons rappelé notre inquiétude face à l'avenir du bac pro GA et des risques de « plan social » pour les collègues de GA. Réponse du rectorat : le bac pro GA marche bien dans notre académie, avec un taux de poursuite important Puis quelques minutes plus tard, le Délégué à la formation professionnelle nous explique que les inspecteurs sont au contact des collègues de GA et les informent sur la mobilité et la reconversion !

Aucune réponse à notre demande d'obtenir une liste des établissements et des diplômes relevant de chaque campus des métiers...

Note de service mutation intra

Nous avons aussi adopté le projet de note de service pour les mutations intra dont les nouveaux critères et barèmes reproduisent les modifications apparues au niveau national et actent certaines de nos revendications, comme le fait d'étendre les bonifications TZR aux TZR entrants dans l'académie. **Vu les améliorations proposées, la FSU a voté pour, bien que nous soyons en désaccord complet sur le remplacement d'une bonification sociale (avec un barème) par la logique du suivi particulier, qui réintroduira nécessairement un regard subjectif des seuls bureaux sur le caractère prioritaire ou non à accorder, contre les règles du mouvement, à tel ou tel personnel.**

Les pensions étaient justement exonérées

Avant 1980, il n'y avait aucune cotisation sur les pensions. La pension étant le retour du salaire socialisé déjà soumis à cotisation, celle-ci en était à juste titre exonérée. C'est la loi « Berger », sous la présidence de Giscard, qui impose un 1^{er} prélèvement de 1% (assurance maladie).

Depuis, l'imagination des gouvernants a été débordante : CSG : 8.30 %, CRDS : 0.50 %, CASA : 0.30 %, soit un total de 9.10 % de « contributions » qui réduisent les pensions. S'y ajoutent, le plus souvent, les complémentaires devenues quasiment obligatoires du fait de l'abaissement des remboursements par la sécurité sociale.

Tous les principes de solidarités sont remis en cause, pendant que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a diminué de plus de 10 % ces dernières décennies. Les salaires des hauts dirigeants explosent, les actionnaires engrangent de substantielles rentes, l'impôt sur la fortune disparaît, le gouvernement multiplie les taxes pour compenser.

Retour à l'indexation sur les salaires

Depuis 2012, il n'y a eu aucune augmentation réelle des pensions. Elles sont inférieures à celles d'octobre 2012. Pendant ce temps, l'inflation s'est gonflée de 7 % selon l'INSEE, avec l'augmentation des contributions précitées, cela représente plus de 18 % de perte de pouvoir d'achat des pensions.

Il est urgent de revenir à l'indexation des pensions sur les salaires comme le revendiquent les organisations syndicales qui défendent les retraité-e-s.

Après toutes les luttes menées depuis 2014, les nombreuses actions unitaires de toute l'année 2018, la forte présence des retraité-e-s aux ronds-points des gilets jaunes, poursuivons, amplifions le combat pour des pensions permettant de vivre dignement notre retraite.

Formation syndicale

Le SNUEP-FSU organise un stage sur le thème suivant :

**« MUTATION INTRA-ACADÉMIQUE :
préparer sa mutation avec des commissaires paritaires. »**
le **lundi 18 mars 2019** à la Bourse du travail à Angers

Voici les thèmes qui seront abordés par nos commissaires paritaires lors de ce stage :

**Barèmes, mesure carte scolaire,
bonifications familiales ;
points communs, ...**

La phase intra-académique du mouvement commence le 13 mars 2019, le serveur fermera le 25 mars 2019. La circulaire académique n'est pas encore parue, mais les grandes lignes sont connues. Les principes du mouvement sont identiques : les vœux doivent être ordonnés du plus précis (établissement) au plus large (département). Un changement est intervenu pour l'inter et sera appliqué à l'intra : l'ancienneté dans le poste passe de 10 à 20 points par année et de 25 à 50 par tranche de 4 ans. Cela va augmenter un peu les chances de mutation pour les PLP qui n'ont pas de bonification familiale. Le SNUEP-FSU académique publiera un journal mutation dès la parution de la circulaire.

Si vous ou vos collègues souhaitez participer à l'intra, la demande d'autorisation d'absence doit être déposée avant le 18 février (attention, nous serons en vacances). Vous trouverez le modèle sur notre site académique à la rubrique formation syndicale.

Non à l'article 1, projet de loi « Ecole de la confiance »



Une enseignante de l'académie de Dijon se fait rappeler par l'institution à son « devoir de réserve » pour avoir critiqué un discours du président de la République. Enseignants, personnels de l'éducation, fonctionnaires, éducateurs, défenseurs du service public, nous ne saurions accepter que le droit à la liberté d'expression, garanti à tout citoyen par la Constitution, soit ainsi bafoué. Nous nous inquiétons de la multiplication des pressions et intimidations qui vont dans ce sens.

Nous nous opposons à l'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels

jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires.

Nous y voyons la volonté de leur hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale à se conformer aux instructions (art.28)

aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve.

Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général, nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble des personnels et l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques.

Je signe la pétition sur
<https://liberte-expression.fsu.fr/>

2ème HEURE SUP : C'EST NON !



Jean-Michel BLANQUER annonce depuis plusieurs mois sa volonté d'imposer aux enseignants du second degré une deuxième heure supplémentaire. Une modification des obligations statutaires de service sera discutée lors du prochain CTMEN du 30 janvier.

Ces heures supplémentaires viennent se substituer aux 2450 postes que le Ministre a décidé de supprimer à la rentrée 2019 dans les collèges et les lycées. Cette mesure permettra donc aux chefs d'établissement de contraindre les professeurs à une augmentation de leur charge de travail, déjà trop lourde. Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU s'opposent à cette mesure.

Ils rappellent que le temps de travail des professeurs est déjà de plus de 42 heures par semaine.

Alors que s'accumulent la fatigue, le stress, l'augmentation des effectifs par classe... le ministre ne trouve rien de mieux pour revaloriser nos métiers que de dégrader les conditions de travail. C'est du « travailler plus pour gagner plus » à moindres frais étant donné que les heures supplémentaires sont particulièrement sous payées dans l'enseignement. D'autant plus que le montant de cette deuxième heure supplémentaire, bien qu'obligatoire, sera minoré par rapport au montant de la première.

Cette obligation nouvelle va dans le sens inverse de l'emploi, d'une revalorisation nécessaire des rémunérations, comme du régime indemnitaire, et d'une amélioration des conditions de travail de nature à rendre attractive une profession qui peine à attirer les étudiants. Assurer des heures supplémentaires doit demeurer un choix personnel.

Je signe la pétition sur
<http://nantes.sneup.fr>

#ambitionlyceepro

**INSCRIPTION
avant le 18 février**

AVEC

FORMATION SYNDICALE

*Des clés
pour
comprendre*



SNUeP | LE SYNDICAT
F.S.U. | DE L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC

Cécile CHÉNÉ

Commissaire paritaire académique du SNUeP-FSU

Serge BERTRAND

Commissaire paritaire académique du SNUeP-FSU

OUVERT

à tous

les PLP

syndiqué-es ou non

lundi 18 mars 2019

ANGERS

Bourse du travail

De 9h à 16h30

MUTATION INTRA ACADÉMIQUE :
**Préparer sa mutation
avec nos élu-es**

Déposez votre demande d'autorisation d'absence* avant le 18 février, puis envoyez un mail à sa.nantes@snuép.fr pour confirmer votre présence

*le modèle est sur notre site nantes.snuép.fr

Stratégies

Barèmes

Mutation simultanée

Bonifications

Mesure carte scolaire

Points **Communs**

SNUeP
F.S.U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

U.
F.S.U.

**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**